

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 28 Mai 2021

Absents : Pascal Le Tallec

Ely Péru procuration à François Prigent.

- Planning des permanences élections départementales et régionales des 20 et 27 juin  
**FRANCOIS - YVES - ANNIE - LAURENCE - JACQUES - YVON - CLAUDINE**  
**ANNABELLE - ANNE CHARLOTTE — ERIC – MARION – MICKAËL - PASCAL - SYLVIE**

### PLANNING PERMANENCES ELECTIONS REGIONALES 20 et 27 juin

8 H – 10 H 30	<b>FRANCOIS LAURENCE ANNE CHARLOTTE</b>
10 H 30 – 13 H	<b>JACQUES CLAUDINE PASCAL</b>
13 H – 15 H 30	<b>ANNIE YVON MARION</b>
15 H 30 – 18 H	<b>YVES SYLVIE ERIC</b>
18 H	Fermeture du scrutin. <b>PRESENCE DE TOUS</b> . Dépouillement des suffrages.

### COMPOSITION DU BUREAU

**PRESIDENT : François PRIGENT – Maire \***

**PRESIDENT Suppléant : Yves LE JEUNE \***

**SECRETAIRE : Annie LE JEUNE\*\***

**ASSESEURS :**

**Laurence GUILLOUX**

**Claudine MERRANT (plus âgée des assesseurs)**

### PLANNING PERMANENCES ELECTIONS DEPARTEMENTALES 20 et 27 juin

8 H – 10 H 30	<b>ANNIE JACQUES YVON</b>
10 H 30 – 13 H	<b>FRANCOIS ANNABELLE MICKAËL</b>
13 H – 15 H 30	<b>YVES ERIC SYLVIE</b>
15 H 30 – 18 H	<b>LAURENCE MARION MICKAËL</b>
18 H	Fermeture du scrutin. <b>PRESENCE DE TOUS</b> . Dépouillement des suffrages.

### COMPOSITION DU BUREAU

**PRESIDENT : François PRIGENT – Maire \***

**PRESIDENT Suppléant : Yves LE JEUNE \***

**SECRETAIRE : Annie LE JEUNE\*\***

**ASSESEURS :**

**Jacques BADEL (plus âgé des assesseurs) \***

**Yvon LE PENVEN**

- \* **Présence obligatoire de l'un des 3 toute la journée (président, président suppléant ou le +âgé des assesseurs).**
  - \*\* **Présence obligatoire à l'ouverture du scrutin (secrétaire).**
  - + **Présence d'un assesseur obligatoire toute la journée.**
- **Révision de la délibération « Opération argent de poche » :** Cotisation en augmentation par rapport à la délibération prise au conseil précédent.  
Montant : 150 € au lieu de 100 €. Le principe de l'opération reste adopté.  
Délibération. Vote : Unanimité
  - **Positionnement du conseil municipal concernant la procédure contre « Ti Jikour ».**  
Montant revu à la hausse (au départ 0,50 € par habitant pris par délibération en date du 29 janvier 2021) Montant actualisé à 512,07 € (0,884 €/ h).  
Participation à la procédure intentée à l'association AMAPA TI JIKOUR par les communes du territoire desservies par Ti Jikour.  
Recours à un cabinet d'avocats dont le montant des émoluments se monte à 12 189,54 € et réparti en fonction du nombre d'habitants de chaque commune.  
Autorisation du conseil au Maire pour signer la convention avec la Mairie de La Roche Jaudy (porteuse du financement). Voir convention.  
Délibération. Vote : Unanimité
  - **Autorisation du conseil municipal au Maire pour ester en justice.**  
Dans le cadre de ce même recours en justice auprès des tribunaux, il convient de prendre une délibération autorisant le Maire à ester en justice. Délibération souvent prise en début de mandat pour l'ensemble du mandat en cours mais à ce jour nous n'en avons pas senti le besoin...  
Délibération. Vote : Unanimité
  - **Délibération pour l'encaissement des concessions au cimetière** en totalité par la commune avec répartition en interne en fin d'année sur la base actuelle des 2/3 pour la commune, 1/3 pour le CCAS. Simplification de la procédure.  
Délibération. Vote : Unanimité
  - **Suppression des régies : Garderie et Salle Steredenn.**  
Ces suppressions des régies communales sont la conséquence de la future suppression de la Trésorerie de Plestin dès octobre 2021. Plus de transactions en espèces ou chèques entre la Trésorerie et la commune. Les transactions se feront obligatoirement par titre de paiement directement par la Trésorerie.  
Délibération. Vote : Unanimité
  - **Subvention apprentis à la chambre des métiers.**  
3 apprentis : apprentissage par la chambre des Métiers.  
Proposition : 50 € par apprenti. Montant global : 150 €  
Délibération. Vote : Unanimité

- **Passage pour la commune de la comptabilité M 14 en comptabilité M 57** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Obligation pour 2023.  
Délibération. Vote : Unanimité
- **Questions diverses.**
- **Autoriser le Maire à demander la subvention à la DRAC pour la maintenance annuelle de l'orgue Dallam** (2 interventions du facteur d'orgue Formentelli).  
Montant de la subvention 50 %  
Délibération. Vote : Unanimité
- **Proposition d'achat groupé d'électricité verte par la Société Wikipower pour les habitants de la commune.**  
Sollicitation de la commune de Le Vieux Marché qui veut signer une convention avec le fournisseur d'électricité et y associer les communes environnantes afin de bénéficier d'un tarif plus compétitif pour l'ensemble des usagers des communes signant la convention qui désireraient souscrire un contrat.  
La commune permettrait, simplement, à cette société de prospecter auprès des usagers sans toutefois être partie prenante dans leur choix.  
Nous devons également être vigilants contre tout démarchage abusif. A stipuler dans la convention la possibilité d'annuler cette convention en cas de procédés non-conformes à la réglementation sur le démarchage téléphonique.  
Vote : refus unanime du conseil municipal. Projet présentant trop de contraintes pour la commune.
- **Vente Tudal. : modification de la délibération du 26 juillet 2019** : Déclassement du domaine public et dispense d'enquête publique. Vente aux mêmes conditions (Vente délaissé communal au lieu-dit Crec'h ar Groas (Mr et Mme Tudal) prix 5 € le m<sup>2</sup>. Notaire et géomètre à la charge de l'acheteur.  
Délibération. Vote : Unanimité

❖ **INFOS :**

- Installation d'un abri bus à Saint Carré.
- Demande d'arrêt du bus scolaire pour Lannion. OK.
- Subvention de 80 % (39 500 €) actée par le Conseil Départemental dans le cadre du plan de relance pour la réhabilitation du local associatif.
- Réfection définitive de la chaussée sur le bourg suite aux travaux d'adduction d'eau le 9 et 10 juin.
- A signaler des vols de fleurs directement dans les bacs préparés par la commission fleurs. Les vols de fleurs dans les cimetières sont aussi récurrents. Nous traitons ces voleurs de « petits minables ». Ce sont des larcins dignes de mentalité très primaire... ! S'ils sont pris en flagrant délit, peu importe le préjudice subi, une plainte sera systématiquement déposée en gendarmerie.